

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19100**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

MASTER : MASTER Psychologie spécialité Psychocriminologie et victimologie

Nouvel intitulé : Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                       |
|---|--|
| Université Haute Bretagne Rennes II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Président de l'université Rennes 2, Recteur Chancelier des Universités |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés travaillent dans les contextes d'analyse de consultance selon deux modalités:

1/Phénomène de groupe et phénomène institutionnel

-ils analysent les conditions d'émergence des situations criminologiques et victimologiques en institution : harcèlement, mobbing, burn out, absentéisme, bullying, médecine du travail, sécurité au travail, etc.

2/Approche individuelle

-ils analysent la problématique criminelle en mobilisant des modèles théoriques issus de la psychopathologie, de la psychocriminologie, de la psychosociologie, de l'intervention clinique institutionnelle, du domaine médical et juridique.

-Ils analysent les difficultés ou troubles du comportement avec comme objectifs d'analyser l'histoire du sujet (agresseur et/ou victime) et y repérer les aléas et moments de rupture afin de leur donner du sens dans trajet de vie, de repérer les éléments et contextes psychiques et sociaux de vulnérabilité (vulnérabilité individuelle et contextuelle), de repérer les comportements à risque et les vulnérabilités pour soi et pour autrui, ainsi que leur logique et leur condition de réplétion

-Ils utilisent et adaptent les outils d'évaluation, tests psychométriques et projectifs pertinents dans le champ psychocriminologique et victimologique.

- Ils produisent un bilan argumenté et orienté, et proposent des préconisations de prise en charge adaptées au sujet et qui répondent aux exigences du système de soin et/ou socio judiciaire.

- Ils analysent le passage à l'acte à partir de la prise compte de la complexité de la situation criminelle, la prise en compte de l'histoire et du fonctionnement intellectuel et cognitif de la personne et l'identification des liens analogiques entre le fonctionnement psychique du sujet et l'acte criminel.

-Ils proposent un modèle d'analyse de la scène criminelle et le rendre intelligible par les acteurs concernés y compris les non psychologues.

-Ils prennent en compte le fonctionnement du système judiciaire, le droit pénal, l'inscription dans un parcours judiciaire, et leurs effets

-Ils connaissent et sont en mesure d'utiliser des outils contemporains d'évaluation dans le champ de la dangerosité et de la victimologie

-Ils savent créer une grille d'interprétation en fonction de la situation problématique.

-Ils sont en mesure d'avoir une approche réflexive sur la construction de ces outils et sur leurs limites d'interprétation et savent adapter ces outils au champ d'intervention.

-Ils procèdent à une analyse comparative des différents dispositifs d'accompagnement dans le champ agressologique. et victimologique (debrefing, defusing, consultation victimologique, cellule d'écoute, etc.) et de le mettre en œuvre dans un accompagnements individuel ou groupal (exemple : groupes de parole)

-Savoir appliquer les principaux modèles théoriques en psychopathologie, criminologie et victimologie à l'analyse de situations infractionnelles, victimologiques et au champ institutionnel

-Savoir intégrer les références juridiques dans les analyses et les interventions cliniques.

-Etre en capacité d'analyser la complexité d'une situation et de proposer des interventions et des préconisations d'interventions adaptées.

-Savoir analyser les missions institutionnelles et interventions professionnelles dans leurs dimensions éthique et déontologique.

Compétences transversales

Autonomie de conceptualisation, d'analyse, de suivi et de préconisation par rapport à des problématiques professionnelles

Appropriation et analyse du contexte : prendre en compte le contexte sociétal, institutionnel, juridique, pénitentiaire, éducatif, axiologique et médical

Techniques de communication : exposer et défendre son point de vue en public en adaptant son discours au contexte et aux acteurs, défendre et argumenter une analyse, soutenir publiquement une analyse clinique et institutionnelle d'une situation complexe et soutenir des préconisations

Travail en équipe : intégrer et soutenir un travail d'équipe pluridisciplinaire et transdisciplinaire

Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Rechercher des informations ciblées sur le web  
 Contribuer à des échanges d'informations à partir des outils informatiques et autres.  
 Respecter le code de déontologie

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Justice et Défense : milieu pénitentiaire (Administration pénitentiaire et Santé en milieu carcéral, milieu fermé ou ouvert), Protection judiciaire de la jeunesse, Gendarmerie nationale, Police nationale, armée, SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours), services socio-éducatifs des tribunaux.

Santé : Centre Hospitalier, centre de traitement ou de prévention pour toxicomanes, SMPR, CUMP (Cellules d'urgence médico-psychologique), services d'aide aux victimes, dispositifs de prévention des violences et conduites de risque liées à l'alcoolisation.

Education et Social : services d'actions socio-judiciaires ; institutions accueillant ou suivant des situations d'enfants ou d'adolescents au titre de la justice des mineurs (délinquances, violences, protection de l'enfance) ; observatoires et dispositifs de prévention des violences publiques ou privées (violences institutionnelles, violences scolaires, violences conjugales ou familiales, troubles du voisinage, troubles de l'ordre public, violences routières, etc.), associations diverses traitant des problématiques agessologiques ou victimologiques.

Psychologue clinicien, psychosociologue, consultant, chef de projet

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1104 : Psychologie

**Réglementation d'activités :**

Le Master de psychologie, combiné avec la possession d'une Licence de Psychologie et les modalités réglementaires de validation du stage terminal (Arrêté du 19 Mai 2006), permet aux titulaires l'obtention du titre de Psychologue.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

PARCOURS PSYCHOCRIMINOLOGIE

**Semestre 1:**

- UEF1 (5 ECTS - 36h) Institutions judiciaires et procédures. Agressologie et victimologie : approches psychiatriques et médico-légales
- UEF2 (5 ECTS - 30h) Approches contemporaines et débats actuels sur la dangerosité
- UES1 (5 ECTS - 20h) Réponses sociales et institutionnelles aux conduites infractionnelles
- UES2 (5 ECTS - 20h) Analyses institutionnelles et fonctionnement des groupes
- UEM1 (5 ECTS - 30h) Les outils en psychocriminologie
- UEM2 (5 ECTS - 30h) Mémoire et stage

**Semestre 2:**

- UES1 (6 ECTS - 30h) Evaluations psychocriminologiques : bilan, diagnostic, expertise
- UES2 (8 ECTS - 40h) Interventions victimologiques
- UES3 (5 ECTS - 30h) Problèmes éthiques, psychopathologiques et articulation des pratiques en milieu pénitentiaire et socio-judiciaire
- UEM1 (6 ECTS - 30h) Accompagnements socio-éducatifs et judiciaires
- UEM2 (5 ECTS - 40h) Mémoire et stage

PARCOURS PRATIQUES CRIMINOLOGIQUES

Semestre 1:

- UEF1 (5 ECTS - 36h) Institutions judiciaires et procédures. Agressologie et victimologie : approches psychiatriques et médico-légales
- UEF2 (5 ECTS - 30h) Approches contemporaines et débats actuels sur la dangerosité
- UES1 (5 ECTS - 44h) Réponses sociales et institutionnelles aux conduites infractionnelles / Epistémologie et méthodologie de la recherche en psychocriminologie : perspectives internationales
- UES2 (5 ECTS - 20h) Analyses institutionnelles et fonctionnement des groupes
- UEM1 (5 ECTS - 30h) Les outils en psychocriminologie
- UEM2 (5 ECTS - 30h) Mémoire et stage

Semestre 2:

- UES1 (7.5 ECTS - 48h) Psychologie et psychopathologie de l'adulte / Séminaire thématique
- UES2 (3 ECTS - 44h) Méthodes d'investigation en psychocriminologie
- UES3 (4.5 ECTS - 24h) Victimologie clinique
- UEM1 (6 ECTS - 72h) Violence et enfermement : analyse des pratiques et éthique
- UEM2 (4.5 ECTS - 24h) Evaluations forensiques
- UEM3 (4.5 ECTS - 20h) Etude des préconisations et stage

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels) |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels) |

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| En contrat de professionnalisation | X | Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels) |
| Par candidature individuelle       | X | Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels) |
| Par expérience dispositif VAE      | X | Jury VAE : enseignants chercheurs et professionnels             |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 - JO n°99 du 27 avril 2002

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20045134-03 du 3 juillet 2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 : <http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

##### Autres sources d'information :

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) de l'université de Rennes prend en charge le suivi des étudiants.

[Université Rennes 2](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université Haute Bretagne Rennes II : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) []  
 Université Rennes 2  
 Place du Recteur Henri Le Moal  
 CS24307  
 35043 Rennes cedex

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** [Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé](#)